



Une artère schaarbeekoise – régionale ou communale ? – passant au pied de la tour Brusilia, près du parc Josaphat.

Nids-de-poule ? Faîtes le 0800/94.001

BRUXELLES

La Région note 250 demandes d'intervention pour accident suite aux dégradations de voiries

VOIRIES Cet hiver, l'administration régionale des voiries (Bruxelles-Mobilité) a enregistré plus de 250 demandes d'interventions pour accident suite aux dégradations subies par les voiries cet hiver. C'est beaucoup.

Ajoutez les 1.500 kilomètres de voiries communales et ima-

ginez les dégâts même si les plaintes semblent moindres sur le plan local.

Il faut dire que l'information en la matière est plutôt succincte. Hier, en commission Infrastructure du parlement bruxellois, la députée Danielle Caron (CDH) interpellait la ministre Brigitte Grouwels (CD&V) sur le sujet.

LA MINISTRE s'est contentée de livrer le numéro vert de son administration régionale des voiries, Bruxelles-Mobilité. Donc, si votre suspension tressaute, votre pot d'échappe-

ment toussote ou roulements ne tournent plus ronds et que vous pouvez prouver que la faute incombe à un nid-de-poule, faites le 0800/94.001. C'est moins simple qu'il n'y paraît.

► 1^{er} conseil, seule une assurance omnium couvrira entièrement les frais de réparation. Ceci, si et seulement si le client fournit la preuve que le sinistre provient de l'état dégradé de la route.

► 2^e conseil, recueillez un maximum d'informations sur votre mésaventure : recueillez des témoignages, photogra-

phiez les dégâts sur votre véhicule et le nid-de-poule assassin, faites dresser un procès-verbal par la police et, éventuellement, joignez le devis du garagiste dans votre dossier... Et envoyez le tout à la bonne personne.

► 3^e conseil : trouver la bonne personne. Si le nid-de-poule se trouve sur une voirie régionale, faites le numéro ci-dessus. Sinon, passez un coup de fil à la commune responsable.



Danielle Caron (CDH).

► 4^e conseil, en cas de sinistre plus lourd, ne faites pas réparer votre voiture avant que les experts ne passent voir le véhicule et constater le nid-de-poule, pour autant que la commune ou la région ne l'ait pas déjà rebouché.

ENFIN, SI VOUS êtes assurés au tiers, la seule issue passe par le dépôt d'une plainte contre la commune incriminée ou la région bruxelloise. Autant dire que vous risquez de poireauter longtemps avant de régler votre litige (lire ci-dessous).

M. L.

An. D. et M. L.

La liste des voiries à réparer

BRUXELLES La réparation des voiries régionales démarrera à la fin du mois, au plus tard, a précisé Bruxelles-Mobilité hier. La Ville de Bruxelles a déjà entamé son chantier, a quant à lui fait savoir l'échevin Ahmed El Ktibi (PS). Voici la liste des artères concernée par ce rebouchage très provisoire...

- L'avenue du Gros Tilleul
- Les squares Marguerite et Ambiorix
- La rue des Palais
- L'avenue des Pagodes
- L'avenue du Mutsaard
- Les rues de Heembeek et Wannecouter
- Les abords du rond-point Schuman
- L'avenue Britsiers
- L'avenue Orban
- Le tunnel Reyers vers Meiser et la voie latérale du boulevard Reyers, dès ce vendredi 5 mars 22 h à ce dimanche 7 mars. Tunnel fermé, donc.
- La place Louise, ce week-end également. Fermée donc, comme le goulet Louise.
- L'avenue Charles Quint
- L'allée Verte
- L'avenue des Robiniers
- La rue des Palais
- La chaussée de Vilvorde
- L'avenue de Vilvorde
- L'avenue des Olympiades
- L'avenue des Gloires Nationales.
- Les entrées et sorties du tunnel Stéphanie, le week-end prochain.

A. D.

Un dossier bloqué depuis deux ans

BRUXELLES

Même un avocat n'a toujours pas réussi à régler le litige avec la ville de Bruxelles

VOIRIES Les voiries bruxelloises n'ont plus rien à envier aux voiries wallonnes, déclarait la députée Danielle Caron hier au parlement bruxellois. La faute à un manque d'entretien lors de

la précédente législature, sous-entendait la ministre Brigitte Grouwels en guise de réponse.

L'ÉLUE CDH dénonçait encore un manque d'information aux automobilistes victimes du déplorable état de certaines voiries bruxelloises. La Région n'est pourtant pas la plus à battre. Les communes ne communiquent pas une once d'information et s'empressent de reboucher les trous.

Un tel dossier traîne dans les armoires d'un courtier en assurance bruxellois depuis deux ans. "Si vous êtes assurés au tiers, vous ne pouvez que porter plainte, on entre ça en protection juridique. Mais n'espérez pas avoir gain de cause. J'ai rentré un dossier début 2008, contre la ville de Bruxelles. Rien n'a encore bougé. Nous avons même pris un avocat, sans effet jusqu'à maintenant."